

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23
Télécopie : 03-80-51-81-72
Courriel : yougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 21 AVRIL 2015 – 18 H 30 – GEVREY CHAMBERTIN

Date de la convocation : 13 avril 2015

Président : POULLOT Hubert

Le vingt et un avril 2015 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat sous la Présidence de Monsieur POULLOT Hubert.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 15

Exprimés : 15

Présents : MM. ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PAILLET Gérard, PENNING Denis, POULLOT Hubert, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme, PACOT Franck,

Excusé : MM., REMY Claude

Assiste : M. MORELLE Guy, représentant de la CLE de la Vouge

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 13 janvier 2015
- Accueil des nouveaux employés du SBV
- Réaménagement du bureau du SBV - délibération
- Régularisation des travaux du Moulin Salbreux – point sur l'avancée de la démarche
- PPRE Tranche 2014
 - Epis sur la Vouge à Bessey les Cîteaux
 - Travaux sur la Vouge à Esbarres
- Etude Morphologique du bassin de la Vouge
- Affaires diverses
 - Etude sur la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin aux Moines - délibération
 - Compétence GEMAPI
 - Avis de la CLE sur le projet de SDAGE RM 2016-2021
 - Pluviométrie et hydrologie 2015

En l'absence du Président en début de réunion, M. BOUILLOT prend la présidence de la séance.

I - Approbation du CR du 13 janvier 2015

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II - Accueil des nouveaux employés du SBV

M. BOUILLOT accueille les nouveaux employés du SBV, Mlle PILOSU, pour l'Inter CLE, et M. PAPILLON en tant que technicien de rivières. Ils sont arrivés respectivement le 7 avril et le 1^{er} avril 2015.

Le Président de séance rappelle succinctement les modalités d'intégration des nouveaux employés au SBV. Ils se présentent tour à tour succinctement. Ils expliquent être à la disposition des élus pour les rencontrer.

III – Réaménagement du bureau du SBV

Comme évoqué lors du dernier bureau et conformément à la décision budgétaire du conseil syndical, il est proposé de réaménager le bureau afin de répondre aux règles du droit du travail et d'améliorer son ergonomie. Le Président représente les plans d'aménagement.

Pour le réaménagement (hors informatique), trois propositions ont été faites :

- BAFFY : 17 660,92 TTC,
- ISOPLAC : 15 821,40 TTC,
- BONANDRINI : 22 736,40 TTC.

Pour la partie informatique, plusieurs devis seront sollicités.

Un large débat s'engage :

- Le bureau s'interroge sur la capacité du ballon d'eau chaude,
- M. TOUCHARD est surpris par le prix de la pose du cumul d'eau chaude,
- Ces deux points seront rediscutés avec l'entreprise retenue,
- Les membres du bureau se posent la question sur l'articulation entre l'intervention des « plaquistes » et des informaticiens,
- M. BOILLIN Nicolas explique avoir un premier rendez-vous avec une entreprise informatique, dans la semaine, afin de connaître l'articulation des travaux entre les entreprises.

M. POULLOT reprend la présidence à 18h50 et remercie M. BOUILLOT pour son intérim.

Après cet échange la société ISOPLAC est retenue ; M. BOILLIN Nicolas est chargé de faire un point sur la problématique du cumul d'eau chaude.

Il est vraisemblable que les travaux ne débuteront pas avant juin 2015, pour une durée (estimée) à 4 semaines. Durant cette période, les bureaux seront inaccessibles et le personnel sera vraisemblablement réparti sur plusieurs sites (communes, grand Dijon, ?).

Délibération

Le Président explique que pour faire face à l'activité du syndicat et aux obligations réglementaires vis-à-vis du droit du travail, il propose de restructurer les locaux du SBV.

Cette restructuration se traduirait par :

- La création de trois bureaux distincts,
- La création d'un vestiaire, comprenant une douche, un réfrigérateur et un point pour réchauffer les aliments,
- La conservation du point de toilettes actuel,
- La modification du système informatique.

Le coût total des travaux est estimé à 30 000 € TTC et ceux-ci ont été prévus dans le budget primitif 2015, voté par le conseil syndical le 3 mars 2015.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réaménagement tel que présenté,
- APPROUVE le montant des dépenses estimé à 30 000 € TTC,
- RETIENT pour la partie réaménagement, la société ISOPLAC pour un montant maximal de 16 000 € TTC,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Général de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau RM&C et du Fonds FEDER, une subvention aussi large que possible,

- RAPPELLE que la dépense a été inscrite au budget primitif 2015 à l'article 2135,
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

IV – Régularisation des travaux du Moulin Salbreux – point sur l'avancée de la démarche

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas.

Comme évoqué lors du dernier conseil syndical, les conclusions de l'étude complémentaire hydraulique ont été rendues, le 28 janvier 2015. Il confirme que l'échéancier de régularisation des travaux est toujours le suivant :

- Printemps 2015 : Dépôt des dossiers auprès de la DDT, service instructeur
- Printemps - Eté 2015 : Enquête Publique puis AP de régularisation administrative

Il explique que le Dossier Loi sur l'Eau et d'Intérêt Général a été rédigé (dans une version minute) puis transmis pour avis aux services « Police de l'Eau et Affaires Juridiques et Finances » de la DDT de Côte d'Or, le 10 avril. Le SBV est donc dans l'attente du retour de la DDT sur cette version !

Par ailleurs, M. PAPILLON explique avoir rencontré M. et Mme LAMPIN, propriétaire du Moulin Salbreux, afin de connaître leur point de vue sur l'évolution du site. Ceux-ci sont très satisfaits du résultat. Il est envisagé de semer un mélange grainier, dans les prochaines semaines, afin de retrouver un peu plus de « couleurs » et de diversités floristiques sur les banquettes.

Le Président conclut en rappelant que ce dossier lui semble loin d'être clos.

IV – PPRE Tranche 2014

A. Epis sur la Vouge à Bessey les Côteaux

M. LANIER explique que dans le cadre de la tranche de travaux 2013, le SBV a réalisé sur la Vouge, à Bessey lès Côteaux, des épis de diversification des écoulements. Il illustre son propos par des photographies.

Ces aménagements ont été :

- réalisés en lieu et place d'aménagements obsolètes, réalisés dans les années 1990-2000 par l'arc-en-ciel de Nuits St Georges (société de pêche locale) et en concertation avec celle-ci,
- autorisés par Arrêté Préfectoral (AP du PPRE du 13 octobre 2011),
- dimensionnés de manière à être beaucoup moins impactant pour le cours d'eau, en période de crues, que les ouvrages précédents.

Suite à un rendez-vous, le 9 avril dernier sur site avec MM. MIRESSI (Président de l'Arc-en-Ciel de Nuits) et MORELLE (Maire de Bessey lès Côteaux et secrétaire de la société de pêche), il a été convenu de reconduire l'opération, dans les mêmes conditions, au cours de l'été 2015 (basses eaux).

M. MORELLE rappelle les modalités de mises en place des anciens ouvrages. Il confirme que l'intervention de l'année dernière est de grande qualité et doit être renouvelée, au cours des prochaines années.

M. LANIER explique que ce genre de projet (parmi d'autres) conditionne le financement par le Fonds FEDER, des postes de technicien de rivières et d'animateur du Contrat de bassin Vouge.

B. Travaux sur la Vouge à Esbarres

Conformément à l'engagement du SBV, lors de la réunion du 5 février 2015 à Brazey en Plaine, en présence de Mme la Sous-Préfète de Beaune, suite aux inondations du 4 et 5 novembre 2014, des travaux vont être engagés sur la confluence Vouge - Saône à Esbarres (soit 600 ml de rivière) afin d'apaiser les esprits. Le bureau est conscient qu'ils ne répondront en rien à la limitation de la montée des eaux de la Vouge en cas de crues (de la Vouge et de la Saône) ! En effet, il est acté que c'est au droit de la confluence Vouge – Bièvre (« canal de la Vouge ») que la capacité hydraulique est nettement insuffisante, eu égard aux débits qui y transitent !

M. LANIER explique que :

- l'intervention concerne l'abattage de la végétation ligneuse située dans l'axe de l'emprise du pont de la confluence Vouge – délaissé de la Saône,
- c'est l'entreprise SC Paysages d'Esbarres qui a été retenu pour un montant de 3 576 € TTC,
- les travaux vont débuter la semaine prochaine,
- les travaux se feront au « coup par coup » selon la disponibilité de l'entreprise et selon d'éventuelle crue printanière.

C. Repères de crues

M. LANIER rappelle que conformément, au décret n°2005-233 du 14 mars 2005, les Maires, des communes exposées aux inondations, ont l'obligation d'informer la population sur ce risque. La mise en œuvre de repères de crues peut, le cas échéant (sans retirer l'obligation aux Maires) se faire par les syndicats en charge de l'entretien des cours d'eau comme le SBV ! Il explique que suite à la crue du 3 au 5 mai 2013, le SBV a déjà posé cinq repères dits de Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) sur les cours d'eau du bassin versant (cf. CR du bureau du 16 juin 2014).

Suite à la crue [encore] plus importante du 4 et 5 novembre 2014 et dans la continuité de la précédente action, il convient de procéder à la pose de nouveaux repères de crues. M. LANIER explique que ceux de mai 2013 seront conservés et permettront ainsi de conserver, dans la mémoire collective, l'information sur la récurrence des inondations. Il précise qu'ils seront positionnés sur des sites publics et sécurisés, afin de pouvoir les conserver « indéfiniment ».

D. Travaux de réduction de section de la Vouge à Villebichot

M. LANIER rappelle qu'en septembre 2014, des travaux de réduction de section de la Vouge à Villebichot ont été réalisés par le SBV, afin de remédier à l'envasement et au développement anarchique de la végétation au droit du lavoir communal. Ces travaux ont été réalisés en accord et concertation avec la commune. A la suite, le SBV a procédé à la végétalisation des banquettes. Malheureusement moins de deux mois plus tard, la crue de novembre a emporté les végétaux (pas encore suffisamment implantés) et une partie des sédiments. Avant la saison estivale, il est ainsi programmé un apport terreux et un nouvel ensemencement des banquettes.

M. LANIER rappelle qu'une « inauguration » des travaux est programmé dans l'été, ou à défaut, au début de l'automne.

IV – Etude Morphologique (ou démarche opérationnelle de restauration physique de la Vouge et de ses affluents)

M. BOILLIN Nicolas explique que la première réunion du Comité de Pilotage de l'étude s'est déroulée le 14 avril 2015. Le Président et les Vice-Présidents représentaient le SBV à cette occasion. Il a été présenté, par le Bureau d'Etudes Artélia, la 1^{ère} phase de l'étude.

Après un large débat, il a été convenu que la concertation servira de base à l'avancée de la démarche. Pour cela, il a été décidé d'organiser des ateliers autour des aménagements déjà réalisés sur le bassin (épis,...) et sur ceux qui pourraient être mis en œuvre à l'avenir (création de lit d'étiage n'ayant pas d'impact en hautes eaux,...).

Une discussion s'engage :

- M. JACQUET insiste sur les retours d'expérience à partager le plus largement possible avec les acteurs de terrains ! Il prend en exemple les épis réalisés sur la Vouge à Esbarres en 2010, qui lors de leurs mises en place inquiétaient les agriculteurs, mais qui aujourd'hui sont plébiscités,
- M. BOILLIN Nicolas rappelle que les travaux qui pourraient être engagés ne modifieront pas les risques d'inondations des terres riveraines ; pour cela un modèle hydraulique est prévu dans l'étude,
- Il explique que le SBO, a convié le SBV, à une inauguration de travaux de restauration physique d'un petit affluent de l'Ouche réalisés à Tart l'Abbaye,
- Le Président demande à ce que le bureau puisse participer le plus largement possible au suivi de cette étude,
- M. MORELLE, acte la nécessaire communication autour des aménagements à venir. Par expérience, la sensibilisation est primordial ; il illustre son propos par la destruction de plusieurs ouvrages, de la Vouge à Bessey les Côteaux, par peur des inondations d'une certaine frange de la population quand bien même aucune incidence (invisible), en hautes eaux, est perceptible.

V – Affaires diverses

A. Etude sur la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin aux Moines

M. LANIER représente le contexte. L'arrêté préfectoral du 19 juillet 2013 (JORF 11/09/2013) pris par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée a classé la « Cents Fonts depuis sa source jusqu'à Saulon la Chapelle » en liste 2. Les propriétaires des ouvrages inclus dans ce classement doivent engager des actions de restauration de la continuité écologique dans un délai de cinq ans soit avant le 11 septembre 2018.

Les moulins concernés sont :

- Le Moulin des Etangs à Fenay (travaux réalisés),
- Le Moulin Bruet à Saulon la Rue (vente du moulin en cours),
- Le Moulin aux Moines (ou Bresson) à Saulon la Chapelle,
- Le déversoir du Pont Aqueduc des Arvaux situé à Saulon la Chapelle et Noiron sous Gevrey.

Pour ce qui concerne le Moulin Bresson, il est nécessaire de réaliser un complément d'étude afin de dimensionner finement les scénarii ébauchés en 2013. M. LANIER explique que le cahier des charges est en cours de rédaction et que les propriétaires du moulin ont été contactés. Par ailleurs, l'ONEMA a visité l'ouvrage dans les deux configurations (vannes ouvertes et vannes fermées). Le SBV est dans l'attente de leur avis afin connaître et dimensionner l'aménagement en concordance avec la réglementation.

Il est proposé de lancer l'étude prochainement pour un montant maximum de 5 000 € TTC. Le bureau acte l'engagement de l'étude, toutefois le restant à charge des travaux, à mener, devra être discuté avec les propriétaires du Moulin Bresson.

Le Président rappelle que cette démarche permet d'obtenir les financements sur les travaux « habituels » de restauration de la ripisylve. Il précise d'une part qu'une réflexion similaire sera à porter (en 2016 ?) sur le Pont Aqueduc des Arvaux et d'autre part qu'il sera nécessaire de revenir auprès des nouveaux acquéreurs (?) du Moulin Bruet, afin de conclure l'action avortée en 2014, avec les anciens propriétaires.

M. BOILLIN Nicolas explique que la restauration écologique du Pont Aqueduc pourrait être couplée avec la protection contre les inondations du village de Noiron sous Gevrey. En tout état de cause, des travaux sur ce site seront décidés après étude et surtout après une réflexion sur le coût. Les membres du bureau sont conscients que des travaux ne pourront s'engager, sans l'approbation de l'ensemble des acteurs intervenants sur ce projet.

Délibération

Le Président rappelle que la Cent Fonts naturelle a été définie en tant que cours d'eau de « liste 2 » (en référence au deuxième alinéa du 1^{er} de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement) dans l'arrêté du 19 juillet 2013 (publié au JO du 11 septembre 2013). A ce titre, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après cette publication (soit le 11 septembre 2018), pour assurer la continuité écologique de la rivière.

Il explique qu'une étude préalable définissant les conditions de mises en œuvre des travaux a été portée, en 2012 par le SBV (cf. délibération du 6 octobre 2011), au stade d'avant-projet définitifs (APD) sur les Moulins des Etangs et Bruet, situés en amont de la rivière, et au stade d'avant-projet sommaires (APS) sur le Moulin aux Moines et le Pont Aqueduc des Arvaux, situés plus en aval. Les conclusions ont été portées à la connaissance des membres du SBV et ont amené, dans un premier temps, à la réalisation de travaux sur le Moulin des Etangs mais pas sur le Moulin Bruet, suite à un projet de session des bâtiments.

Le Président explique que suite à une rencontre avec les propriétaires du Moulin aux Moines, il est envisagé de mener une étude au stade d'APD, afin d'identifier les travaux à réaliser sur ce site puis à les mettre en œuvre. Il propose, par ailleurs, de [re]prendre le dialogue avec les [nouveaux] propriétaires du droit d'eau du Moulin Bruet

Le Président rappelle que les travaux envisagés sont compatibles avec le SAGE de la Vouge adopté par Arrêté Préfectoral, le 3 Mars 2014 et notamment la disposition IV-6 « préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau ».

Le coût total de l'étude est estimé à 5 000 € TTC et a été prévu dans le budget primitif 2015, voté par le conseil syndical le 3 mars 2015.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'étude sur le Moulin aux Moines tel que présenté,
- APPROUVE le montant maximum des dépenses estimé à 5 000 € TTC,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Général de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau RM&C et du Fonds FEDER, une subvention aussi large que possible, de nature à obtenir un financement de 80%,

- RAPPELLE que la dépense a été inscrite au budget primitif 2015 à l'article 2031,
- DECIDE de solliciter de nouveau les propriétaires du règlement d'eau du Moulin Bruet afin de relancer la procédure initiée en 2012,
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

B. Compétence GEMAPI

M BOILLIN Nicolas explique que la mise en œuvre, de la compétence GEMAPI, devrait être repoussée au 1^{er} janvier 2018, dans du vote prochain de la Loi NOTRe (accord sur ce point entre les deux assemblées).

Néanmoins, le SBV n'a pas suspendu ses travaux et a rencontré les cinq communautés de communes du bassin de la Vouge puis a organisé une réunion, le 2 mars 2015, entre les Présidents des bassins de la Vouge, de la Tille, de l'Ouche et de l'inter CLE.

Celle-ci a permis de retenir les principes suivants :

- Mutualisation des moyens pour la « GEMAPI » et (pour partie) sur d'autres compétences « hors GEMAPI »,
- Conservation des structures actuelles (proximité des interventions en cours d'eau).

Le 13 avril 2015, les animateurs des bassins et de l'Inter CLE se sont rencontrés, afin de construire le modèle défini par les Présidents.

M. BOILLIN Nicolas explique que désormais il est acté que la Prévention contre les Inondations (PI), ne comprend uniquement que la gestion des digues et des ouvrages écrêteurs.

C. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE RM 2016-2021

La CLE devait se prononcer, sur le projet de SDAGE RM 2016-2021, avant le 19 avril 2015. M. BOILLIN Nicolas explique que la consultation portait sur :

- Le projet SDAGE 2016-2021 et ses documents d'accompagnements,
- Le rapport d'évaluation environnementale,
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Le projet de programme de mesures 2016-2021.

De manière succincte, les réflexions et actions nouvelles à porter sur le bassin de la Vouge au cours des cinq prochaines années concernera :

- La structuration administrative de la GEMAPI (et hors GEMAPI) à l'échelle du bassin de la Vouge,
- L'engagement de travaux sur la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau du bassin.

M. BOILLIN Nicolas explique que le bureau de la CLE, du 15 avril 2015, a donné un avis favorable sur le projet, avec toutefois quelques réserves.

Mlle PILOSU dit que l'Inter CLE a également émis un avis favorable avec réserves.

Le courrier de la CLE a été transmis [pour information] à l'ensemble des communes et EPCI du bassin de la Vouge.

D. Pluviométrie 2014

M. BOILLIN Nicolas explique que depuis le début d'année sur la station de Dijon Longvic, il y a un déficit de 28% (- 23 mm par rapport à la moyenne annuelle). La situation est similaire à 2011 et les débits sont sensiblement plus faibles qu'à la même période de 2014.

E. Autres informations

I. Protocole ASA / SBV

Suite à l'envoi de projets de protocole d'entretien des cours d'eau aux ASA, le 4 janvier 2015, MM. ALLEXANT et GARNIER, respectivement Présidents de Saulon la Chapelle et de Broindon, ont sollicité un rendez-vous avec le Président. Une rencontre sera définie prochainement afin de finaliser le document.

II. Protocole Commune de Charrey sur Saône / SBV

Suite aux travaux réalisés par le SBV, en octobre 2014 sur le Bief de Charrey sur Saône, il avait été acté que le SBV et la commune signeraient un protocole de nature à les pérenniser. C'est ainsi, que le SBV a transmis une version minute du projet, le 16 avril 2015, à Monsieur le Maire de Charrey sur Saône.

Le Président et M. JACQUET rappellent l'engagement des agriculteurs quant à leurs modifications de pratiques culturales, sur les terres situées en amont du village. Pour le moment celles-ci n'ont pas été tenues. Le Président s'engage à interroger les services de l'Etat afin de savoir si il est envisageable de rendre obligatoire la mise en place des changements de pratiques agricoles, les bandes enherbées,....

- M. JACQUET demande où en est le financement de M. le Député sur le sujet ?
- M. POULLOT l'interrogera très prochainement !
- Le bureau constate que le SBV a été le seul à tenir ses engagements !
- Le « problème » de l'atterrissement à la confluence entre le Bief et la Vieille Vouge est évoqué ; M. PAILLON est chargé de prendre contact avec plusieurs entreprises ; néanmoins il semble plus logique aux yeux des délégués de ré-ouvrir le chenal d'écoulement de la Vieille Vouge que d'exporter l'ensemble des sédiments pour des raisons techniques (retour rapide de l'atterrissement) et de coût !

III. Diverses interventions

Les actions à Longecourt en Plaine, Aiserey, Saint Bernard (Sarrazin) et Villebichot sont évoquées. Les dossiers avancent et seront traités dans les prochaines semaines.

IV. Document unique d'évaluation des risques

Suite à la réunion du dernier conseil syndical, M. LEVEQUE a transmis les coordonnées d'un Bureau d'Etudes afin de lancer la rédaction de ce document qui revêt un caractère obligatoire (décret du 5 novembre 2001). Deux contacts ont été pris depuis !

La prochaine réunion du bureau est prévue le 30 juin 2015, vraisemblablement en dehors de Gevrey Chambertin; si cela s'avère nécessaire M. BOUILLLOT propose de se réunir à Izeure. La prochaine réunion du conseil syndical est programmée le 16 juin à 19h00 à Nuits Saint Georges.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50.

Le Président remercie les membres du bureau de leur présence et les invite à partager le verre de l'amitié.